

# L'exécutif a fait disparaître dix milliards de dépenses fiscales du budget 2024

## Comment Bercy joue avec le chiffrage des niches fiscales

### *Tripatouillages*

Selon le spécialiste des finances publiques François Ecalte, **le montant des niches fiscales a augmenté de 74,9 milliards en 2017 à plus de 90 milliards en 2023**. Un chiffre stable ou en légère hausse par rapport au PIB depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir.

Marc Vignaud

C'EST UN PEU L'ARLÉSIENNE. Chaque année au moment du budget, Bercy livre une évaluation des « dépenses fiscales », ou « niches fiscales ». Il s'agit de recenser tous les dispositifs dérogatoires qui minorent un prélèvement par rapport à une « norme fiscale ». Comme la TVA à 5,5% dans la restauration, par exemple. Un recensement propice aux tripatouillages. Cette année, Bercy a décidé de diviser par deux le montant des « dépenses fiscales » qui mitent la TVA, s'étonne François Ecalte, auteur du site de référence sur les finances publiques, Fipeco. Dans les documents annexés au PLF 2024, elles ont été ramenées de vingt milliards à dix milliards d'euros. Raison invoquée ? La liste des dépenses fiscales ne concerne que l'Etat, lequel reverse désormais la moitié du produit de la TVA à des administrations sociales et aux collectivités locales, notamment après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Pour François Ecalte, il s'agit pourtant d'un « changement de méthode très contestable ». L'ancien magistrat de la Cour des comptes rappelle que cette nouvelle façon de présenter les choses « n'est pas appliquée aux autres impôts partiellement rétrocédés à des collectivités locales, ce qui n'est pas cohérent ». Une telle décision empêche d'établir des comparaisons fiables avec la liste et les montants des dépenses fiscales

des années précédentes. Et aboutit à une baisse du montant des niches en trompe-l'œil. « Le coût pour l'ensemble des administrations publiques est (...) de vingt milliards et c'est ce montant qui est le plus pertinent », explique François Ecalte.

**Maquis.** Le maquis des dépenses fiscales est loin d'avoir été réduit depuis 2017. Le rapport annexé au projet de loi de finances 2017 recensait 451 dépenses fiscales contre 467 dans celui pour le budget 2024, constate François Ecalte. Depuis l'accession au pouvoir d'Emmanuel Macron, le montant de ces dispositifs fiscaux dérogatoires a progressé de 74,9 milliards d'euros à 90 milliards en 2022, a calculé le spécialiste des finances publiques. En réintégrant les dix milliards de niches fiscales relatives à la TVA enlevés cette année par Bercy, ce montant pourrait encore grimper à 91,5 milliards d'euros en 2023, même si le chiffre n'est pas encore stabilisé, l'année n'étant pas terminée. Il s'agit là d'un décompte hors CICE, le crédit d'impôt créé par François Hollande en faveur des entreprises ayant depuis été transformé en baisse pérenne de charges sociales pour les employeurs.

Si l'augmentation des niches fiscales paraît énorme, il convient de ramener ce chiffre au PIB, qui détermine l'assiette fiscale sur lesquels sont assis les impôts et taxes, surtout en période d'inflation. L'ampleur des niches fiscales apparaît alors stable ou en légère augmentation puisqu'il serait passé de 3,3% du PIB en 2017 contre 3,4% en 2022. Conclusion de François Ecalte : « Il n'y a pas eu de baisse du nombre et du coût des dépenses fiscales depuis 2017. » Et ce alors que les gouvernements d'Emmanuel Macron avaient affiché des velléités en la matière et que les évaluations de nombreuses niches montrent que leur efficacité est limitée au regard de leurs objectifs.

@mvignaudX